

Séance ordinaire du 16 février 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi seize février deux mille vingt et un à dix heures onze, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-01-50

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 février 2021.

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte la séance.

CE-2021-01-51

Approbation du procès-verbal des séances des 8 et 9 février 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 8 et 9 février 2021.

CE-2021-01-52

Besoin de main d'œuvre à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif

[Document d'aide à la décision GCH-2021-005](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des

affaires juridiques et du secrétariat corporatif, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-005.

CE-2021-01-53

Besoin de main d'œuvre à la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2021-006](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-006.

CE-2021-01-54

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2020 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision DG-2021-002](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2020 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2021-01-55

Financement de la dépense relative à la réalisation du projet pilote de valorisation des abrasifs usagés

[Document d'aide à la décision ENV-2021-007](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation du projet pilote de valorisation des abrasifs usagés au montant maximal de 239 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

CE-2021-01-56

Financement de la dépense relative au projet de remise à niveau des jeux d'eau des parcs Champigny et Maréchal-Joffre

[Document d'aide à la décision GEN-2021-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de remise à niveau des jeux d'eau des parcs Champigny et Maréchal-Joffre au montant maximal de 570 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

CE-2021-01-57

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels et aux travaux de divers projets de réfection de rues incluant les infrastructures souterraines, la voirie et l'éclairage

[Document d'aide à la décision GEN-2021-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux honoraires professionnels et aux travaux de divers projets de réfection de rues incluant les infrastructures

souterraines, la voirie et l'éclairage comme suit :

- au montant maximal de 915 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04;
- au montant maximal de 1 075 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05;
- au montant maximal de 6 750 000\$ à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-98;
- au montant maximal de 7 950 000\$ à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71.

CE-2021-01-58

Approbation du Règlement numéro 163 autorisant un emprunt à long terme de 15 200 000 \$ pour le financement de huit autobus articulés hybrides de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2021-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement numéro 163 autorisant un emprunt à long terme de 15 200 000 \$ pour le financement d'acquisition de huit autobus articulés hybrides de la Société de transport de Lévis.

CE-2021-01-59

Financement des dépenses relatives aux projets d'ajout de poteaux d'incendie, de la protection cathodique du réseau d'aqueduc, de la réfection des escaliers publics et des belvédères, et le remplacement et l'acquisition des petits outils, aux projets de l'agrandissement des dépôts à neige, aux de la réfection des pistes cyclables, de la réfection des structures et de la passerelle du parc des Chutes-de-la-Chaudière, de la réfection et l'ajout de glissières de sécurité et de la gestion des opérations par GPS

[Document d'aide à la décision INF-TP-2021-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux projets d'ajout de poteaux d'incendie, de la protection cathodique du réseau d'aqueduc, de la réfection des escaliers publics et des belvédères, et le remplacement et l'acquisition des petits outils au montant maximal de 165 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est également résolu de financer la dépense relative aux projets de l'agrandissement des dépôts à neige au montant maximal de 150 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-96.

Il est également résolu de financer la dépense relative aux de la réfection des pistes cyclables, de la réfection des structures et de la passerelle du parc des Chutes-de-la-Chaudière, de la réfection et l'ajout de glissières de sécurité au montant maximal de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

Il est enfin résolu pour financer la dépense relative de la gestion des opérations par GPS, d'affecter un montant de 130 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2022 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2021-01-60

Financement des dépenses relatives au remplacement de véhicules d'intervention, à l'installation de bornes d'incendie sèches et à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et la mise à niveau du parc d'équipements d'intervention

[Document d'aide à la décision INC-2021-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au remplacement de véhicules d'intervention au montant maximal de 850 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est également résolu de financer la dépense relative à l'installation de bornes d'incendie sèches au montant maximal de 25 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-03.

Il est enfin résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et la mise à niveau du parc d'équipement d'intervention, d'affecter un montant de 162 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2021, et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2021-01-61

Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles* et confirmation de la participation financière de la Ville concernant la réalisation du projet d'agrandissement de la salle de spectacle du Vieux bureau de poste

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la réalisation du projet d'agrandissement de la salle de spectacle du Vieux bureau de poste ;
- de confirmer la participation financière de la Ville à ce projet pour un montant de 3 300 000 \$, conditionnellement à l'obtention de la subvention demandée dans le cadre du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles* ;
- de confirmer également le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels ;
- de désigner la chef du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville à cette fin et de l'autoriser en conséquence à déposer une demande de subvention dans le cadre du ce programme, mis sur pied par le gouvernement du Canada et pour lequel l'entente bilatérale intégrée a été conclue entre le gouvernement du Québec et du Canada, pour ce projet, de même que de signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-01-62**Aide financière au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul**
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-004](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente de 6 325 \$ au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne en période de la pandémie de la COVID-19, à même le *Fonds de prévoyance destiné aux organismes ciblés pour leur offre de services essentiels directs auprès des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.*

CE-2021-01-63**Adoption du Règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710, rue Archimède, secteur Lévis)**
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-0875.

CE-2021-01-64**Adoption du Règlement RV-2020-20-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P403 à un seul endroit dans la zone I2690, Parc industriel Lauzon)**
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-40.

CE-2021-01-65**Adoption du Règlement RV-2020-20-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée (10-13 unités de logements) à un seul endroit dans la zone H2211, rue Fraser, secteur Lévis)**
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-39.

CE-2021-01-66**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et**

le lotissement (ajout d'usages complémentaires dans les salons funéraires, crématoriums ou columbariums) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-012. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones où sont autorisés les usages de salon funéraire, crématorium et de columbarium, les usages complémentaires de vente et service de consommation d'alcool, de service et de consommation d'aliments, de salle de réception, de religion et de lieu de recueillement et de supprimer, dans la zone P2296, l'usage spécifiquement permis de salle de réception reliée à un salon funéraire;
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

CE-2021-01-67

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage d'habitation comme usage conditionnel pouvant être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments situés dans certaines zones) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-020. Ce projet de règlement a pour objet de prévoir que peut être autorisé l'usage d'habitation dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments qui comportent une superficie d'occupation au sol de 500 m² et plus, se trouvant dans les zones C0249, C0250, C0258, C0259, M0329, M0333, M0346, C0536, C0608, M1027, M1036, M1037, M1041, M1048, M1057, M1058, M1065, M1212, M1219, M1223, M1235, C1629, C1630, C1631, M2463, M2508, M2513, M2515, M2532, M2541 et M2562, et d'ajouter les critères d'évaluation afférents;
- de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

CE-2021-01-68

Adoption du Règlement RV-2020-20-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage logement

additionnel dans une habitation bifamiliale isolée et précisions diverses)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-41.

CE-2021-01-69

Vente du lot 2 159 038 du cadastre du Québec à Gestion Jérôme Blackburn inc. (terrain situé sur la rue Perreault, secteur Saint-Romuald), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Gestion Jérôme Blackburn inc. portant sur le lot 2 159 038 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-007, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 192 279,40 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ce terrain, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2021-01-70

Avenant à l'offre d'achat signée par 9247-8387 Québec inc. pour l'acquisition d'un terrain industriel dans le parc industriel Bernières (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 9247-8387 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cet avenant, à cette vente et à la présente résolution.

CE-2021-01-71

Abrogation de la résolution CV-2020-02-65 « Renonciation à une obligation d'aménager une clôture et à des clauses résolutoires et pénales en faveur de Les entreprises Dumas et fils inc. » et consentement à la radiation d'une clause résolutoire

[Document d'aide à la décision DEV-2021-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'abroger la résolution CV-2020-02-65 « Renonciation à une obligation d'aménager une clôture et à des clauses résolutoires et pénales en faveur de Les entreprises Dumas et fils inc. »;

- de consentir à la radiation de la clause résolutoire (droit de rétrocession) prévue à la clause 9.1 du contrat de vente intervenu avec Les entreprises Dumas et Fils inc., le 7 mai 2015, publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis, sous le numéro 21 513 425;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à tout document ou toute transaction à être assumés par Les entreprises Dumas & Fils inc.

CE-2021-01-72

Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du réseau *Accès entreprise Québec* et crédit additionnel

[Document d'aide à la décision DEV-2021-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du réseau *Accès entreprise Québec*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-036, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette convention et à la présente résolution, et d'autoriser un crédit additionnel du montant équivalant au montant prévu à cette convention au budget de fonctionnement de la Direction du développement économique et de la promotion.

CE-2021-01-73

Mesures économiques exceptionnelles pour les entreprises ayant un prêt autorisé par la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2021-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion :

- à accorder, sur demande de l'entreprise ayant actuellement un prêt actif avec la Ville, et qui continue de le rembourser, un moratoire de trois mois sur le capital et les intérêts (congé de paiements), avec report de la date d'échéance de ces prêts en conséquence;
- à agir à titre de représentant de la Ville et à signer en conséquence tout document à cet effet;
- de même que, si cette période de crise devait se prolonger et sur demande de l'entreprise, à lui offrir à nouveau un moratoire supplémentaire de trois mois, sous réserve de l'approbation préalable de la Direction générale à cet effet.

CE-2021-01-74

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en arpentage foncier sur le boulevard Guillaume-Couture

[Document d'aide à la décision APP-2021-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en arpentage foncier sur le boulevard Guillaume-Couture (appel d'offres 2020-55-115), à Civitas

arpenteurs-géomètres inc., pour une dépense estimée à 198 670 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-01-75

Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2021-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur (appel d'offres 2020-55-120), à Consulair inc., pour une dépense estimée à 269 468,76 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-01-76

Financement de la dépense relative au projet *d'Expérience client*

[Document d'aide à la décision BPO-CSAC-2021-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet *d'Expérience client* au montant maximal de 4 356 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-94.

CE-2021-01-77

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la reconstruction du poste de pompage de la rue Trudelle

[Document d'aide à la décision APP-2021-021](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la reconstruction du poste de pompage de la rue Trudelle (appel d'offres 2021-55-02), à GBI experts-conseils inc., pour une dépense estimée à 179 550 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-01-78

Adoption du *Rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité* découlant de l'entente relative au *Fonds de développement des territoires* et confirmation des priorités d'intervention

[Document d'aide à la décision DEV-2021-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Rapport annuel d'activités du *Fonds régions et ruralité* découlant de l'entente relative au *Fonds de développement des territoires*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-040.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer les priorités d'intervention suivantes au titre de ce fonds pour l'année en cours :

1. développement commercial;

2. développement industriel;
 3. politique de soutien aux projets structurants : les projets qui :
 - 3.1 améliorent la qualité de vie et le bien-être de la population de Lévis;
 - 3.2 s'inscrivent et contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis adopté en juillet 2014, dont copie est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis;
 - 3.3 contribuent à la revitalisation des quartiers historiques;
 - 3.4 favorisent et soutiennent le bénévolat;
 - 3.5 stimulent l'entrepreneuriat individuel et collectif;
 - 3.6 sont mis de l'avant par les entreprises de l'économie sociale.
-

CE-2021-01-79

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 32.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
